

## REUNION DU 10 MAI 2004

L'an deux mil quatre, le dix Mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur MAUFRAIS, sur convocation du 04 Mai 2004.

**Etaient Présents** : Messieurs MAUFRAIS, RELIER, BOUFFINIER, PICHOT, CHAPLAIN, BRASSEUR, CLER , LEBEAU et Mesdames BOURGEOIS, DOUBLET, GAILLAC et MARTIN.

**Absent** : Monsieur HEULAND.

**Secrétaire** : Monsieur RELIER.

Lecture est faite du compte rendu du 29 Mars 2004, qui est approuvé à l'unanimité des présents et signé.

### ORDRE DU JOUR

#### **DEVIS INSTALLATION DE LIGNES POUR L'INFORMATIQUE**

Monsieur le Maire présente le devis des Ets PICOUT d'un montant de 2 156,81 € TTC. A l'unanimité le Conseil Municipal accepte ce devis.

#### **ACHAT BUREAU SECRETARIAT**

Monsieur le Maire présente le devis des Ets YVES OLIVIER d'un montant de 1 180,45 € TTC. A l'unanimité le Conseil Municipal accepte ce devis.

#### **ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE BERCHERES**

Monsieur le Maire présente le devis des Ets FORCLUM d'un montant de 15701,02 € TTC pour la fourniture et la pose de 4 lampadaires : 3 route de Berchères et 1 rue des Fontaines au niveau du lavoir. Ce devis sera transmis au Syndicat Electrique.

#### **ECLAIRAGE POUR LA MISE EN VALEUR DU LAVOIR DES FONTAINES**

Monsieur le Maire présente le devis des Ets FORCLUM d'un montant de 13148,67 € TTC. Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette proposition.

#### **TRAVAUX DE VOIRIE POMMIER DE BOIS ET CHAMPARTS**

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 19 Avril 2004 et a retenu le devis de l'Entreprise EUROVIA d'un montant de 54 029,66 € TTC.

Les travaux pourront être commandés dès que l'arrêté de subvention pour le FDIR sera accordé par le Conseil Général.

#### **SPECTACLE DE NOEL**

Le Conseil Municipal retient la Compagnie du Chemin pour animer le spectacle de l'arbre de Noël.

#### **BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS EUROPEENNES**

8 h - 10 h 30 : Mme BOURGEOIS – Mme DOUBLET – Mr HEULAND  
10 h 30 - 13 h : Mr RELIER – Mme MARTIN – Mr PICHOT  
13 h - 15 h 30 : Mr CLER – Mr CHAPLAIN – Mr BRASSEUR  
15 h 30 - 18 h : Mr MAUFRAIS – Mr RELIER – Mme BOURGEOIS

### **LES PECHEURS BERCHERIENS**

L'Association propose le samedi 5 Juin à partir de 14 h un concours de pêche gratuit réservé aux enfants. La Commune offrira une coupe, Monsieur CLER, Mesdames GAILLAC et MARTIN représenteront le Conseil Municipal.

### **MODIFICATION BUDGETAIRE**

Le compte 74837 a été supprimé le 01.01.2004 et remplacé par le compte 74127, le Conseil Municipal donne un avis favorable pour apporter cette modification au budget 2004.

### **AFFAIRE COMMUNE DE ROUVRES – CHAGNON**

A la suite du jugement concernant cette affaire, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la décision prise par le Tribunal et accepte les 450 € qui doivent être versés par Monsieur CHAGNON.

### **LIGNE DE RABATTEMENT**

Un réunion a eu lieu le 10 Avril à la Mairie d'Anet pour étudier les possibilités de mettre en place une desserte de la gare de Houdan à partir d'Anet.

Financement de l'opération :

- 50 % Conseil Général
- 50 % Communes après avoir déduit les recettes.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas participer à ce projet, d'autant que la ligne ne passera pas à Rouvres.

### **ZONE D'ACTIVITES D'ANET**

Une réunion a eu lieu le 4 Mai à la Mairie d'Anet.

Concernant l'acquisition des terrains, il y a un blocage pour deux parcelles.

Une réunion sera programmée prochainement avec les propriétaires pour essayer de trouver un terrain d'entente. Les représentants des communes choisissent SAULNIER TECHNA pour la maîtrise d'œuvre et Monsieur JUBERT, architecte pour le projet d'aménagement.

La superficie de la zone est de 13 ha, il restera après aménagement, plantation d'arbres, 11 ha 50 pour les parcelles et la voirie. L'aménagement se fera en fonction des demandes des entreprises.

Une subvention totale de 600 000 € a été programmée par le Conseil Général et une réserve de 265 000 € a été faite pour 2004.

### **EGLISE**

La couleur de l'enduit des derniers travaux ne correspond pas à ce qui avait été demandé. Après avis de l'architecte des bâtiments de France, l'enduit sera certainement refait.

### **REMPLACEMENT DU FUEL PAR LE GAZ POUR LES BATIMENTS COMMUNAUX**

- Le prix de chaque branchement serait de 304.90 € HT
- Il n'y a pas besoin de changer les chaudières, uniquement les brûleurs.
- Il reste à voir la mise aux normes des chaufferies.

Le Conseil Municipal donne son accord pour consulter l'APAVE qui indiquera les travaux à réaliser afin que la commission de sécurité puisse donner un avis favorable.

### **LAVOIR DES FONTAINES**

Un devis a été établi, deux autres entreprises seront consultées pour les travaux de couverture.

### **COMMISSION DES CHEMINS**

Celle-ci se rendra rue de Houdan afin d'émettre un avis sur la demande d'un riverain pour la pose de bornes.

### **FEU D'ARTIFICE 14 JUILLET**

Le devis présenté s'élève à 920 € TTC, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Monsieur BOUFFINIER**

- Nous donne les informations suivantes sur le Syndicat des Eaux :  
- Augmentation de l'eau de 2 % et de l'abonnement de 4 %.  
- Il est pompé 429 439 m<sup>3</sup> et vendu 291 921 m<sup>3</sup>, la différence de 137 518 m<sup>3</sup> est soit perdue, il existe des fuites sur le réseau ou utilisée par les pompiers. L'utilisation moyenne par foyer est de 137 m<sup>3</sup>.

#### **Madame BOURGEOIS**

- souhaite savoir si la Commune intervient pour le fauchage le long des RD. C'est le Conseil Général qui gère seul ce travail.

#### **Madame MARTIN**

- La fête de la musique n'aura pas lieu à Rouvres cette année.  
- Signale des déchets le long du chemin derrière le cimetière.

#### **Monsieur CLER**

- pense que l'on pourrait organiser un week-end propreté.

#### **Monsieur BRASSEUR**

- souhaite savoir si les habitants de Rouvres pourront utiliser la déchetterie de Bû.

Il suffit d'être en possession du macaron fourni par la Mairie pour pouvoir utiliser toutes les déchetteries du SYROM.

#### **Monsieur RELIER**

- propose de déposer le nom de domaine « rouvres.fr » afin que personne ne puisse s'attribuer ce nom sur internet.

L'Ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures 10.